



Des suites judiciaires au rapport ? - 26/03/2012

Sur base du rapport de la commission Dexia, un député sp.a recommande de lancer des poursuites judiciaires, s'il y a lieu.

Le député Dirk Van der Maelen (sp.a) a suggéré dimanche que la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, utilise son droit d'injonction positive s'il s'avérait que le rapport de la commission spéciale de la Chambre sur le démantèlement de Dexia pouvait entraîner des poursuites judiciaires.

Ce rapport a été approuvé vendredi soir, à l'issue de plus de onze heures de discussions à huis clos, par douze voix pour et deux abstentions. Il sera discuté mercredi en séance plénière, avant un vote définitif attendu jeudi. Ce rapport de 400 pages retrace l'historique du crash du groupe bancaire, et pointe les responsabilités.

Pas de quoi poursuivre ?

Dirk Van der Maelen, qui s'est abstenu – tout comme le député Bruno Valkeniers (VB) – a affirmé sur le plateau de l'émission *De Zevende Dag* de la VRT-télévision que si des juristes estimaient que certaines indications contenues dans le rapport pouvaient mener à des poursuites judiciaires, il marquerait son accord. Il a suggéré à Annemie Turtelboom (Open VLD) de faire usage de son droit d'injonction positive.

Mais d'autres commissaires se sont montrés moins affirmatifs. Le député Kristof Waterschoot (CD & V) a souligné que la commission avait recherché « *ce qui s'est passé* » avec Dexia. « *C'est maintenant à d'autres instances – la Justice – d'aller éventuellement plus loin* », a-t-il souligné.

Le député Luk Van Biesen (Open VLD) a quant à lui assuré que le rapport ne contenait aucun passage qui soit suffisant pour entamer des poursuites judiciaires.

Une cinquantaine de recommandations politiques ont, quant à elles, été approuvées selon un clivage majorité-opposition, avec 8 voix pour et 5 contre (Écolo-Groen et le VB, lire nos éditions du week-end).

Pour éviter que ça recommence...

La commission préconise en effet une série d'adaptations législatives pour éviter la répétition du naufrage de Dexia qui a coûté plusieurs milliards à l'État belge, et entraîné dans sa suite la faillite du Holding communal et de la coopération Arco.

Il recommande notamment de renforcer le contrôle prudentiel du secteur bancaire, à la fois au niveau

européen et belge, ainsi qu'une série de mesures législatives pour améliorer la gouvernance des banques.

Il suggère aussi de permettre au superviseur du secteur financier de pouvoir agir plus rapidement à l'avenir, mais aussi préalablement à toute décision importante, comme les hausses de capital notamment.

Quant aux responsabilités de la débâcle, le rapport pointe principalement la période 2006-2008, lorsque le Belge Axel Miller et le Français Pierre Richard ont piloté le « *développement débridé du groupe qui a conduit à un véritable Titanic financier* », selon les mots de Joseph Georges (cdH).!

(L'Avenir)